Pour prévenir et défendre les familles et les personnes contre les pratiques à caractère sectaire d'organisations, mouvements ou groupes, quels qu'ils soient, l'ADFI NPCP développe des activités de sensibilisation, d'information et de prévention qui s'inscrivent dans le prolongement de la mission de l'Etat dans la défense de ses citoyens, sans compter un appui personnalisé aux victimes d'agissements sectaires (adeptes, anciens adeptes, familles d'adeptes).

1) Comment s'est manifestée cette activité en 2002 ?

➔ Par l'envoi de **documentation** (2262 dossiers de base envoyés) ou d'**informations** : 6437 courriers + 455 e-mails

➔ Par des **échanges individuels** lors des **permanences** ou **par téléphone** (demande d'information et de documentation, demande d'aide personnalisée) :

- lors des *permanences* : 241 personnes sont venues rencontrer nos bénévoles écoutants, lors de permanences à Lille (lu. et je. après-midi), à Armentières (le 1er ve. après-midi de chaque mois) et à Roubaix (les matinées de 1er et 3ème lu. du mois)
- lors de *conversations téléphoniques* : 3119 : 1971 appels reçus + 1148 donnés (sans compter les appels sans lien direct avec des activités sectaires)

➔ Par un **accompagnement personnalisé** dans le cadre du *Service d'Accompagnement Psychologique, Juridique et Social* mis en place par notre association à partir de mars 2002. Cet accompagnement, qui fait toujours suite à une rencontre avec un ou une bénévole écoutant, a pour but d'apporter, quand c'est nécessaire, une aide de professionnels spécialisés dans les domaines psychologique, juridique et social. Ainsi, depuis mars 2002, cette structure initiée par l'ADFI a effectué :

- 20 entretiens avec des psychologues, concernant 12 personnes,
- 13 entretiens avec des avocats, concernant 9 personnes.

➔ Par des **interventions extérieures d'information** :

- dans des *Forums* : 8 forums de 1 à 2 journées (lycéens et étudiants Amiens; lycées à Arras et Marcq-en-B.; associations à Marcq, V. d'A., UDAF, etc...)
- dans des *établissements d'enseignement* : 14 collèges, 23 lycées, 2 universités (IUT Carrières Juridiques et Lille I), 3 écoles (IFSI, infirmières Croix-Rouge à Tourcoing, école de commerce à Lille)
- dans des *associations* : 8 (Assoc. des maires du Nord, Lion's Club Lens et Lille, S.O.S. Amitiés, AFOREC, Diocèse de Beauvais, Femmes Actives de V. d'A., Centre Social de Loos)

➔ Par des **interventions extérieures de formation-sensibilisation** auprès de :

- de la Direction Rég. de la Jeunesse et des Sports d'Amiens
- des professionnels de la Petite Enfance en Mairie de Valenciennes
- des Conseillers Principaux d'Education du Nord et du Pas-de-Calais (5 séances en collaboration avec le Rectorat de Lille), soit 276 conseillers.

En 2002 l'ADFI NPCP a ainsi effectué 81 interventions de ce genre, touchant quelque 7130 personnes dont 4052 jeunes et adolescents.

➔ Par des **relations** entretenues et développées **avec** les **collectivités terrritoriales** et les **pouvoirs publics** :

- avec les *municipalités* : l'ADFI NPCP entretient des relations efficaces (participation à des actions de sensibilisation ou de formation, permanences, subventions) avec notamment les villes de Lille, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Villeneuve d'Ascq, et cherche à étendre ces relations à toutes les autres villes importantes, en particulier les chefs-lieux départementaux (Amiens, Arras, Beauvais, Laon) de sa zone d'activité.

- La Mairie de Lille a notamment demandé à l'ADFI NPCP de participer au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- avec les *Conseils Généraux et Régionaux* : ces relations sont effectives notamment avec le C.R. du PC, avec le C.G. du Nord et celui de la Somme, mais restent à établir avec les C.G. du Pas-de-Calais, de

Aisne et de l'Oise qui ont du mal, semble-t-il, à se sentir concernés par une association qu'ils pensent être prioritairement lilloise.
- Visite à l'ADFI NPCP, en nov. 2002, de Mr Umberto Baptiste, Vice Président du C.G. du Nord
▪ avec les *services administratifs* pour lesquels l'ADFI est un partenaire reconnu et dont la consultation est recommandée par diverses circulaires et instructions ministérielles :
- participation à la structure de concertation et d'échange sur les phénomènes sectaires mise en place, en juin 98, par le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense auprès du préfet de Région NPC
- Rectorats de Lille et d'Amiens (cf. interventions de formation-sensibilisation)
- Direction Rég. de la Jeunesse et des Sports de Picardie (idem)
- Direction Rég. de la Jeunesse et des Sports du NPC (Mme Carole Mettey)
- rencontre (en juin 2002) avec Mr Benayoun, Chargé de Mission au Ministère de la Ville (sur les phénomènes sectaires dans le Valenciennois)
- relations régulières avec la MILS (qui a notamment participé à nos A.G. de 1999 à 2002) puis la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires)

➔ Par des **relations entretenues ou occasionnelles avec les média** :
L'ADFI NPCP est sollicitée fréquemment par les média, tantôt pour réagir sur l'actualité des phénomènes sectaires ou intervenir sur un thème en relation avec ces phénomènes (publication de dossiers spéciaux dans la presse, thèmes d'émissions radio ou TV), tantôt pour réagir, sensibiliser ou alerter lors de drames prévisibles ou qui n'ont pu être évités. Ainsi en 2002 :
▪ 4 reportages TV (3 sur TF1 + 1 sur France 2)
▪ une interview pour « Radio tact », suite à la Conférence de Presse de Limoges (T.J.)
▪ 4 articles de presse dans des journaux spécialisés
▪ 10 communiqués ou articles dans la presse régionale.

2) Sur quels supports matériels s'appuie toute cette action ?

➔ **Sa propre documentation** constamment actualisée : riche de plus de 28 années d'expérience, le service de documentation de l'ADFI NPCP gère une documentation d'origine extrêmement diverse qui nécessite un travail considérable de collecte et de traitement de l'information, sans oublier les recherches sur *Internet* pour recueillir ou préciser de nombreuses informations sur les mouvements, associations ou groupes qui font l'objet d'interrogations,

➔ **Ses liens constants avec l'UNADFI** :
▪ demandes spécifiques auprès du Service de Documentation de l'UNADFI, *Dossier de Presse* mensuel établi par l'UNADFI en collaboration avec les différentes ADFI, Bulletin trimestriel *BULLES*
▪ participation aux journées d'information et d'échange organisées au niveau régional et au niveau national par l'UNADFI (colloques, Assemblée Générale, tels que Chatenay-Malabry : 22 à 24 mars 2002),
▪ participation au C.A. de l'UNADFI en la personne de notre Présidente.

➔ **Son financement** : vos propres *cotisations d'adhérents*, mais aussi, bien évidemment les *subventions* obtenues des services publics et des collectivités territoriales pour le fonctionnement de l'association et la mise en place d'actions spécifiques (cf. Rapport financier).

3) Mais qui produit toute cette activité ?

➔ La trentaine de **bénévoles** actifs (dont 6 nouveaux en 2002), qui ont donné à l'association quelque 11 000 heures de leur temps pour l'accueil et l'écoute des victimes, pour les interventions extérieures (information, sensibilisation), pour la documentation, mais aussi pour la restructuration et le fonctionnement administratif. Et, parmi les bénévoles, on doit évidemment souligner l'action permanente de notre Présidente.

➔ Les 7 **salariés** de l'association :
▪ 3 « emplois-jeunes » (une animatrice d'action de prévention, un rédacteur et un agent de développement du service)
▪ 2 « contrats emploi solidarité » : un agent d'accueil et d'information, un aide documentaliste
▪ 2 psychologues à temps partiel pour le Service d'Accompagnement Psychologique

➔ Les 3 **avocats** qui se sont relayés depuis le 23 avril 2002 pour tenir des permanences à l'ADFI pour accueillir et conseiller les victimes ou familles de victimes de dérives sectaires

➔ Les 9 **stagiaires** qui ont participé à la vie de l'association en faisant des recherches et des synthèses entrant dans leurs cursus scolaires ou universitaires : 1 lycéenne de seconde, 2 étudiantes en IUT de Carrières Juridiques, 3 étudiantes en Psychologie (1 en Licence + 2 en Maîtrise), 1 future Assistante Sociale, 1 future Educatrice Spécialisée et 1 étudiante en Communication.

4) Quelques orientations

➔ Développer les relations avec les collectivités territoriales, dont plus particulièrement les *villes* principalement les préfectures où il est nécessaire de mettre en place des *permanences* pour répondre aux attentes locales des victimes de dérives sectaires et à celles de leurs familles et qui, par voie de conséquence, seraient susceptibles de financer les nécessaires actions départementales ou municipales correspondantes.

➔ *Recruter des bénévoles* résidant dans ces mêmes villes et capables, après une formation assurée par l'ADFI, de tenir ces permanences et effectuer les missions de sensibilisation et d'information correspondantes.

➔ Mettre en place des *Groupes de Parole* en vue de répondre au besoin d'échanger et de partager les expériences des ex-adeptes et des familles concernées par différents mouvements sectaires (expérimentation commencée il y a 2 ans), en prenant conscience des points communs qui existent bel et bien entre les différentes sectes, malgré l'apparente diversité.